



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

**Date de convocation :** 18 juin 2024

**Date d'affichage :** 18 juin 2024

**Etaient présents :** Frédéric BRUNETEAU- Aurélie ROY- Alain YONNET – Pascal BOBRIE – Estelle LORET- Christine RATEAUD – Fabienne RICHAUDEAU – Sandra REGNIER

**Etaient absents excusés :** Thibault JOLY (a donné procuration à Aurélie ROY) et Florentin PINEAUD (a donné procuration à Fabienne RICHAUDEAU)

**A été nommée comme secrétaire de séance :** Sandra REGNIER

Monsieur BRUNETEAU fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur Rodolphe BERTRAND.

Madame RICHAUDEAU demande de quand date cette démission.  
Monsieur Le Maire Répond du 30/05/2024

### **1/ Approbation du procès-verbal du 15 avril 2024.**

**POUR 10**

### **2/ Désignation d'un délégué au SDEER.**

Suite à la démission de Monsieur BERTRAND Rodolphe, élu et délégué au SDEER, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau conseiller qui représentera la commune.

Pour rappel, Monsieur YONNET Alain est délégué suppléant.

Il est proposé que Monsieur YONNET devienne titulaire et Monsieur JOLY suppléant.

**POUR 10**

### **3/ DM.**

Monsieur le Maire informe qu'il a été nécessaire de faire l'achat d'une nouvelle débroussailleuse.

Cet achat n'avait pas été budgétisé sur l'exercice 2024, il convient donc de prendre une décision modificative pour permettre le paiement prochain de la facture.

Monsieur Le Maire explique qu'un montant de 1200 € sera pris sur le compte de la DECI.

**POUR 10**

### **4/ Création d'un budget annexe « Production d'énergie renouvelable ».**

L'un des projets pour 2024 était de faire installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie.

Compte tenu de la revente d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4. Les budgets M4 sont soumis à amortissement.

De par son activité de revente d'énergie le budget annexe SPIC sera soumis à TVA suivant une périodicité trimestrielle.

Mme RICHAUDEAU demande si c'est administratif ? Si c'est le même fonctionnement que le lotissement et si c'est lié du fait qu'il y ait une revente ?

Mme CHOLLET (secrétaire) répond que oui dès lors que des recettes sont perçues, le projet doit avoir son propre budget.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil qu'il a déjà reçu 2 devis et qu'à la prochaine réunion il soumettra tous les devis reçus.

Madame RICHAUDEAU demande à combien s'élève les 2 devis reçu ?

Monsieur Le Maire dit qu'il ne se rappelle plus des montants exacts mais qu'il y en a un autour de 7000 € et l'autre autour de 10 000 €.

Madame RICHAUDEAU demande si nous pouvons prétendre à des aides ?

Monsieur Le Maire répond que non pas dans le cadre d'une revente totale de l'énergie.

Madame RICHAUDEAU demande s'il n'est pas possible d'organiser une production et de la revente afin de pouvoir bénéficier des aides.

Madame CHOLLET (secrétaire) répond qu'une étude a été faite par le SDEER mais au vu du peu d'électricité consommée par la mairie, il n'est pas rentable d'utiliser l'électricité produite par les panneaux solaires.

**POUR 10**

#### **5/ Détermination de l'avance versée du budget communal au budget annexe.**

Afin de couvrir les frais d'acquisition et d'installation de panneaux solaires sur la toiture de la mairie, une avance remboursable de 10 000 € doit être versée par le budget communal vers le budget annexe « production d'énergie renouvelable ».

Madame RICHAUDEAU demande quelles entreprises ont déjà été sollicitées ?

Monsieur Le Maire répond Ets TESSIER et MG Habitat.

**POUR 10**

#### **6/ Demande d'adhésion d'un syndicat au centre de Gestion.**

Le Syndicat mixte pour le SCOT de la Rochelle – Aunis a sollicité son affiliation au Centre de Gestion de la Charente Maritime au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il faut donc se prononcer sur cette adhésion.

**POUR 10**

#### **7/ Modification des statuts du SDEER.**

Lors de sa réunion du 8 avril dernier, le comité syndical du SDEER a modifié les statuts du SDEER afin que les groupements ou établissements des communes membres puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments public.

Il faut donc émettre un avis concernant cette modification.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le SDEER a fait un diagnostic énergétique de la mairie mais que pour nous c'était assez limité, nous n'avons que des radiateurs électriques qui sont assez énergivores. Nous les avons informés que nous avons le projet de mettre des panneaux solaires et éventuellement une ombrière.

Madame Roy rajoute que concrètement au niveau isolation ils ne nous ont rien préconisés.

Madame RICHAUDIEAU demande si l'audit a été fait ?

Mr le Maire répond que c'est un état des lieux qui a été fait car après il y a la possibilité de faire un audit, il existe 2 types d'audit, 1 qui est onéreux environ 3500 euros mais sur lequel nous pouvons prétendre à des subventions, et un fait par leur service moins onéreux mais sans la possibilité de subvention (1500 euros).

Madame RICHAUDEAU dit que si c'est pour faire un diagnostic énergétique autant faire venir un diagnostiqueur.

Monsieur Le Maire confirme que si c'est pour dépenser 1500 voire 3500 euros même avec des subventions autant les investir directement sachant que nous n'avons pas grand-chose à faire si ce n'est que équiper tous les candélabres en led même si nous n'avons pas de subventions. Sachant que les derniers installés sont équipés.

Madame REGNIER dit qu'en plus c'est subventionnable.

Mr Le Maire répond que par le SDEER à hauteur de 50 %.

**POUR 10**

#### **8/ DECI : détermination de l'emplacement au village des Tartres / conventions.**

Les Tartres : Suite à la demande de plusieurs conseillers lors du dernier conseil, le responsable de notre schéma DECI au SDIS, s'est rendu au village des Tartres afin de trouver une solution quant à l'emplacement de la bâche incendie.

Monsieur Le Maire indique qu'il avait également été demandé une participation financière de sa part si la bâche était mise au sein de son exploitation il dit :

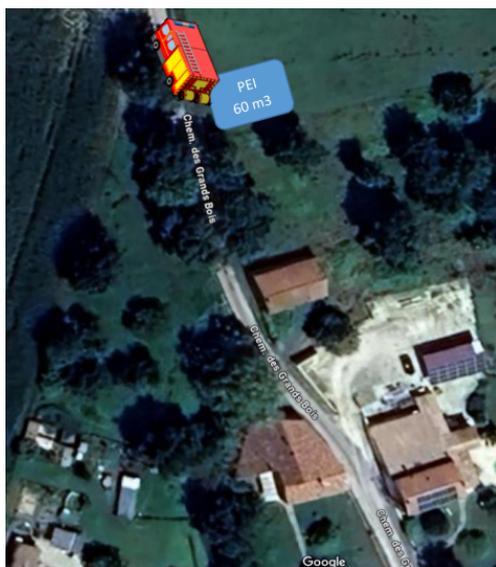
« aujourd'hui si j'installe une bâche ça va me coûter environ 3000 euros parce que ne vais pas mettre de grillage, le terrassement je vais me débrouiller, j'aurai juste la bâche en elle-même de 120 m<sup>3</sup>, si je participe à hauteur de 50 % j'aurai pu apporter à la commune 1500 euros, je ne suis pas certain que quelques membres du conseil soit intéressé que je participe qu'à hauteur de 1500 euros donc la deuxième solution que certains proposaient c'était d'installer une bâche en dehors de mon exploitation sur le village des Tartres sachant que ce serait sur ma propriété également pour respecter les 500 m. Monsieur Bernard est venu sur le village des Tartres, on lui a proposé un emplacement qu'il a retenu c'est celui en bas du village en direction du Monnereau par le chemin communal, cela lui convient c'est pas l'idéal car l'accès est en zone inondable mais aujourd'hui nous n'avons pas d'autre solution, lui est plutôt favorable et moi ça me va bien. A l'issue du débat si la majorité est obtenue, je vous demanderai de signer la convention, une convention de mise à disposition de la parcelle à titre onéreux au prix de 30 euros on ne sait pas encore combien fera la parcelle environ 150 m<sup>2</sup> au même titre que Jean-Pierre YONNET. Je remets en cause la convention de mise à disposition au village des Abelins et celle de Daniel PIOCHAUD au village du Breuil, je souhaite finalement aussi bien lui que moi qu'il y ait une compensation de 30 euros par an pour la parcelle. Aurélie si tu veux bien demander l'emplacement et les 2 conventions Abelins et les Tartres et je vous laisse débattre ».

Madame ROY demande si nous avons tous compris, que monsieur Bernard et les pompiers tout est OK donc nous pouvons voter l'emplacement aux Tartres.

Madame RICHAUDEAU dit que depuis le début quand nous abordions le sujet de la bâche aux Tartres celle-ci devait faire 120 m<sup>3</sup> pourquoi maintenant la commune paye une bâche de 60 m<sup>3</sup> ? Est-ce que dès le début 60 m<sup>3</sup> suffisait.

Madame CHOLLET (secrétaire) répond qu'au début c'était 120 m<sup>3</sup> quand l'implantation était dans la ferme car elle couvrait les bâtiments donc la ferme n'étant plus protégée il n'y a que les toitures des habitations de couvert à partir de là 60 m<sup>3</sup> suffisent.

Madame ROY précise qu'aucune toiture d'habitation ne dépasse 250 m<sup>2</sup> donc 60 m<sup>3</sup> suffisent comme à la Salle où le château n'est plus couvert il faut 60 m<sup>3</sup> également.



Pour la convention des Tartres

**POUR 10**

Madame RICHAUDEAU dit : « il est évident qu'à cet endroit nous n'allons pas mettre de haies ? »  
Monsieur YONNET répond que c'est à réfléchir plus tard.

Madame CHOLLET (secrétaire) informe que les haies seront à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### QUESTIONS DIVERSES :

**Elections :** Madame RICHAUDEAU à une question qu'elle fait remonter de la part de Florentin : Monsieur PINEAUD écrit : « Je me suis porté volontaire pour tenir le bureau de vote le dimanche 7 juillet au matin et je m'aperçois que finalement d'autres vont le tenir pourquoi des personnes qui ne sont pas conseillères municipales sont-elles sollicitées pour le tenir alors que des conseillers avaient répondu présents.

Monsieur Le Maire répond que si Florentin veut participer rien ne lui en empêche on peut être au-delà de 3 assesseurs si il veut être dans le tableau être présent pas de souci.

Madame RICHAUDEAU dit qu'elle a la même question car quand on m'a demandé cette fois-ci j'ai dit que j'étais disponible jusqu'à 13 h.

Monsieur Le Maire répond « jusqu'à 11 h 00 » en fait tout le monde veut le matin car tout le monde a envie d'avoir son après-midi.

Madame RICHAUDEAU dit sauf que le matin c'est Stéphanie et Emilie qui ne sont pas conseillères et l'autre matinée c'est Clarisse qui n'est pas conseillère ;

Monsieur Le Maire dit : on rajoute Florentin PINEAUD et si tu as envies de venir on te rajoute. Il y a un réel problème c'est de trouver les personnes qui veulent bien t'accompagner parce que ça c'est un réel souci, en revanche si tu as envie de venir c'est ton droit.

Madame RICHAUDEAU demande si je viens ça se passe comment ?

Monsieur Le Maire précise : tu pourras être au bureau de vote, tu seras assesseur comme tout le monde.

Madame RICHAUDEAU : J'ai du temps à faire autre chose mais d'avoir une explication pourquoi finalement il y a des exclus, il ne faudrait pas laisser entendre que je ou certains n'ont pas voulu ou n'étaient pas disponible parce que ce n'est pas le cas. Donc si j'ai envie de venir, je viens et je tiendrai le bureau de vote.

Monsieur Le Maire : oui tu tiendras le bureau, tu seras le 4<sup>ème</sup> assesseur mais si tu veux tu peux rester chez toi y'a pas de problème.

Madame RICHAUDEAU : Tu es en train de me dire que je ne suis pas la bienvenue ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit ça, d'autres questions ?

**Site internet** : Madame RICHAUDEAU fait remonter des remarques de Monsieur PINEAUD : Site internet quelques chiffres : plus de 7500 visiteurs depuis juillet 2023 le plus ça a été en août 2023 avec 1743 visiteurs, 13150 pages consultés. Ces chiffres montrent qu'il est nécessaire de tenir actualisé le site internet et notamment utile de diffuser toutes informations liées à la commune, notamment les travaux de la RESE, les coupures d'eau. Il serait bien que la personne qui diffuse sur la page Facebook de la mairie ait le réflexe d'informer le gestionnaire du site internet pour qu'elles apparaissent également.

**Commune nouvelle** : Autre question de Monsieur PINEAUD : Projet communes nouvelles est ce que Monsieur Jean-Claude GODINEAU...

Monsieur Le Maire : Je vous informerai très prochainement de l'évolution, je vous tiens très rapidement au courant

**City Park** : Madame RICHAUDEAU demande où en est le projet city Park.

Monsieur Le Maire : On a sollicité la DREAL pour l'étude d'impact sur l'environnement nous attendons leur retour.

**Piste cyclable** : Madame RICHAUDEAU dit qu'il a eu des relevés topographiques certainement pour la piste cyclable ça donne quoi ?

Monsieur Le Maire : Nous n'avons pas le retour pour l'instant mais nous allons en avoir un très prochainement parce que finalement ça ne correspondait pas aux attentes du syndicat de voirie donc on aura ça très prochainement.

**Environnement** : Monsieur BOBRIE : Moi je voudrai voir pour la propreté de la commune, je sais que Bruno est en arrêt est ce que l'on pense faire quelque chose sur la propreté de la commune est ce qu'il y a des moyens, est ce qu'on y a réfléchi ou est ce qu'on laisse la commune dans cet état ?

Monsieur Le Maire : La propreté c'est subjectif, la famille BOBRIE est exigeante sur la propreté, certainement d'autres mais notamment vous. On a reçu un mail ce matin de ton épouse.

Monsieur BOBRIE répond que le mail qu'elle a envoyé lui semble normal.

Monsieur Le Maire : Moi ça ne me semble pas tout à fait normal dans le sens où elle peut faire des remarques mais sans abonder de critiques.

Madame LORET : On pourrait avoir le sujet ?

Monsieur Le Maire dit que madame BOBRIE sollicite la commune par rapport à la marche il lit la lettre envoyée :

Madame Bobrie écrit : bonjour pour la randonnée du 6 juillet, le comité des fêtes et la CCA ont besoin d'un arrêté préfectoral pour le site de Biot, le plat sera servi sur ce lieu. Nous aurons donc besoin de la clé afin de brancher le frigo.

Monsieur Le Maire répond : Alors, dans la formulation, ce n'est pas nous avons besoin. Est-ce qu'on peut avoir la clé ? Déjà, première chose.

Madame BOBRIE : il faudra également laisser l'éclairage public. Alors, je te donnerai les villages, le Bourg, la Porchinière, les Abelins, chez Roger DUMONT, aux écluses, la grenouillette, la piscine, Chaud-bois, le Boutet.

Donc là, c'est pareil c'est Est-ce qu'on peut avoir de l'éclairage public ? Ensuite, en ce qui concerne le nettoyage des zones publiques, tels que Biot, la statue du nain, les peupliers à côté de la cabane à Jameau. Serait-il possible que la commune s'en charge ?

La question est bien posée. Donc, par rapport à nous, on n'y voit pas d'inconvénients à laisser à disposition le compteur pour les associations ça a un coup mai 'y a pas de souci. Ça vous évitera de louer un groupe électrogène. On n'y voit pas d'inconvénients de régler l'horloge, parce qu'aujourd'hui, on a la main dessus. Donc, il n'y a pas de souci.

Et puis, tant qu'à l'entretien, là, ce n'est pas la première fois que vous faites la marche. On a essayé de répondre à chaque fois, même sur ce qui a été demandé. Jusqu'à présent, on a répondu. J'ai été sollicité sur mes biens privés pour passer. Il n'y a pas trop de problèmes. Donc la formulation, il faut faire un peu attention quand même. Parce que Mme BOBRIE, je crois qu'elle envisage d'être présidente. Il faudra qu'elle évolue un peu dans son comportement, parce que ça risque de mal se passer.

Madame RICHAUDEAU répond tu portes des jugements, là. Après, tout le monde n'est pas forcément très bien à l'écrit, mais si tu portes un jugement, c'est gênant.

Monsieur Le Maire rétorque : En tous les cas, je mets en garde que tant que je serai maire, si à un moment donné, Mme BOBRIE est présidente, il faudra qu'elle formule différemment, parce que ça ne passera pas.

Madame RICHAUDEAU : Tu trouves que tu formules toujours très bien ? Est-ce que tu voudrais que je te renvoie un SMS que tu m'as adressé ?

Monsieur le Maire : Je pense que je ne réponds pas à tes SMS.

Madame RICHAUDEAU : Ah, mais tiens, vous voyez qu'il ne répond pas. Parfait.

Madame BOBRIE répond à la secrétaire, je me suis trompée c'est un arrêté municipal, Je comprends bien que l'agent est en arrêt, mais super pour l'image de la commune J'espère qu'il y aura une possibilité concernant la statue du nain, car actuellement, la Flow vélo passe devant tous les jours, mais que doivent penser les cyclistes de notre commune ? Si l'agent ne revient pas avant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, allons-nous laisser la commune sous les friches ?

Madame RICHAUDEAU : Par contre, c'est vrai que pour la statue ça serait peut-être bien, on en a déjà parlé.

Monsieur le maire : Si la statue, ça t'embête qu'elle soit dans cet état, tu retrousses tes manches et tu vas la nettoyer, parce qu'il n'y a pas que ça à faire, si tu veux, sur la commune. Parce qu'aujourd'hui, on a des locataires qui s'en vont, il y a un logement à préparer, il y a une tonte à faire, on n'a pas d'agent d'entretien, donc il y a d'autres priorités. Depuis le début de l'année, c'est comme ça, ça fonctionne comme ça, ça ne marche que par priorité. Donc voilà, si vous avez un peu de courage.

Madame RICHAUDEAU : On en a beaucoup, après, il faut être entendu pour tous les sujets. Par contre, il me semble qu'on cotise pour justement quand il y a des absences, pour pallier, il n'y a pas quelque chose qui a été mis en place pour que... Donc, c'est peut-être le moment de faire appel après, ça dépend peut-être de l'arrêt. Moi, je ne sais pas combien de temps...

Monsieur Le maire : Si tu veux, Fabienne, on ne t'a pas attendue, parce qu'à chaque fois qu'il y a des absences on sollicite des agents, la dernière fois on a eu quelqu'un de Crazannes donc il est venu, sauf que quand l'agent est en arrêt, bien, on espère que ça ne dure pas. Donc, si ça dure trop longtemps, eh bien, là, effectivement, on essaie de trouver des solutions. Faut-il trouver la bonne personne pour pouvoir venir le remplacer. Donc, voilà. Donc, là, effectivement, on a fait la démarche. On a trouvé quelqu'un à nouveau, mais il se passe plusieurs jours sans qu'on ait un agent. Donc, voilà. Tout se décale. Le travail ne se fait pas en temps et en heure. Et donc, à un moment donné, il y a des priorités.

Et aussi, je rajouterais qu'à la demande de Mme BOBRIE de nettoyer le terrain où il y a les peupliers, si tu veux Pascal, cette année, parce qu'il y a les marées, on ne peut pas y aller en tracteur. Donc, là, ce n'est plus une histoire de disponibilité, c'est juste une histoire d'incapacité. C'est-à-dire qu'on ne peut pas le faire. Donc, il faut aussi se poser un peu les bonnes questions. Et puis après, pour le reste, on n'a pas la disponibilité.

Fabienne RICHAUDEAU : Après, je voudrais juste rajouter quelque chose. Alors, ce n'est pas parce que Mme BOBRIE, je la connais très bien. C'est juste que Mme BOBRIE, elle fait ce message à la demande de la présidence pour l'organisation de la marche et le comité des fêtes. Donc, ce n'est pas Mme BOBRIE personnellement. Voilà, c'est important de le souligner. C'est pour toutes les personnes qui organisent la marche et qui sont bénévoles.

Monsieur Le Maire : Enfin c'est Mme BOBRIE qui écrit le message ?

Madame RICHAUDEAU : Peut-être.

Monsieur Le Maire : Si l'agent ne revient pas avant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, nous allons laisser la commune sous les friches. C'est le comité des fêtes qui écrit ça ?

Madame RICHAUDEAU : En tout cas, c'est pour le comité des fêtes.

Monsieur le Maire : D'accord. J'inviterai la présidente. Je lui demanderai si ce sont ses mots.

Monsieur BOBRIE Il n'y a pas de problème, on avait réunion hier, tu pourras y'a pas de souci

Monsieur Le Maire : Donc, la commune, on fait le maximum, ce n'est pas évident. On va récupérer quelqu'un. Mais malgré tout, là, il va venir 3 demi-journées. 3 demi-journées sur la commune ça ne suffit pas. Avec un printemps comme on a, humide, où la verdure ne s'arrête pas, avec l'impossibilité d'utiliser aujourd'hui des désherbants, avec un agent qui est beaucoup absent. Tout s'accumule. Tout le monde vient à la mairie. Est-ce qu'on peut faire ça chez moi ? Oui, j'entends. Après, il faut s'organiser parce du coup, on est partout et on est nulle part. On a fait le lotissement il y a 10 jours.

Pascal BOBRIE : Il n'y a pas de souci Frédéric

Monsieur Le Maire : Non, je t'explique. On a fait le lotissement il y a 10 jours et on peut recommencer, sauf qu'il y a des endroits où on n'est même pas passé encore.

Madame RICHAUDEAU : Après, dis-toi que tu n'es pas la seule commune à être dans ce cas-là c'est tout le monde. La météo, elle est pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Quand tu as un message de ce genre et que l'agent, sur moins d'un an, il a plus de 100 jours d'arrêt, j'espère que je suis le seul comme ça.

Monsieur BOBRIE : Le sujet de ma question initiale avant que ça ne parte en live, est-ce qu'on a prévu de faire quelque chose avec Bruno qui est donc en arrêt ? Est-ce qu'on a des possibilités ?

Madame RATEAUD : Qu'est-ce que tu veux faire à part prendre quelqu'un quand il n'est pas là pour le remplacer ? On ne va pas embaucher un deuxième cantonnier ?

Monsieur Le Maire : On ne peut pas embaucher non plus des gars comme ça à la demi-journée.

Monsieur BOBRIE : Est-ce qu'on pense que Bruno ça va aller de mieux en mieux ou de moins en moins bien ? Est-ce qu'on se pose des bonnes questions ?

Estelle LORET : Peut-être que lui-même, il ne sait même pas.

Pascal BOBRIE : Oui, sans doute.

Monsieur Le Maire : Sur ce prétexte-là, sur cet argument, on peut penser que ça n'ira pas de mieux en mieux. On a pris quelqu'un d'autre et puis en espérant qu'il puisse rester au moins le temps que Bruno sera absent.

Madame RICHAUDEAU : Donc, son arrêt à Bruno, il y a une date ?

Monsieur Le Maire : 1 semaine

Madame RICHAUDEAU : C'était juste une semaine ?

Monsieur le Maire : Alors après, j'ai embauché Patou MEGE aussi

Monsieur BOBRIE : Après il faut se débrouiller à entretenir la commune même si ça a un cout

Monsieur Le Maire répond qu'en fait dans les villages jusqu'à maintenant on était habitué à ce que ce soit des greens mais maintenant il n'y a pas qu'au Mung, si on va à La rochelle c'est pareil parce que les gens ne veulent plus que l'on nettoie devant leur trottoir. Alors il y en a qui voudraient que ça soit nickel, mais on ne peut pas utiliser de désherbant.

Madame RATEAUD renchérit que cette année il y a particulièrement plu.

Madame RICHAUDEAU : Au final, jusqu'à ce qu'il y ait la marche, il y aura peut-être, s'il y a quelqu'un qui vient, mais sinon, il n'y aura pas

Monsieur Le Maire précise qu'Olivier, ne conduit pas les tracteurs.

Madame RICHAUDEAU : Moi, je suis assez d'accord sur la statue, parce que je trouve que c'est dommage.

Monsieur Le maire : moi le premier

Madame RICHAUDEAU : Par exemple, il n'y a pas besoin de tracteur.

Monsieur BOBRIE répond du courage, on en a. Si on a le temps, on fera la statue. C'était une question qui était sûrement mal formulée. Si on a le temps, on la fera pour la marche.

Monsieur Le Maire dit on fera le nécessaire pour l'éclairage pour l'entretien, je ne pense pas que d'ici la fin de semaine prochaine on ait la possibilité de rentrer sur le terrain c'est inaccessible.

Monsieur le Maire demande à Madame ROY de faire la présentation du queux de la forge avant de préciser que la dernière fois il voulait présenter ce qu'avait fait le CAUE aussi bien sur le volet paysager que sur le volet habitat ou rénovation, restauration de bâtisse.

Depuis, le CAUE nous a orienté vers le SIE pour la restauration des bâtisses donc un devis est en cours, un devis de restauration.

Madame PLAIRE du CAUE est venue évaluer les possibilités sur ce terrain en fonction du PLU en fonction du contexte géographique et historique. Elle a représenté ce projet en fonction des surfaces aménageable et a dénommé ce projet : aire de détente paysager et création d'un chemin pour rejoindre l'église. Donc dans la partie la plus à droite ce serait une partie fermée qui pourrait servir de stockage de tables au milieu un préau ouvert et ensuite des toilettes autonomes.

Elle propose également de faire un verger communal. Il faudrait grillager sur la départementale car route très passant et très dangereuse.

En attente de devis.

Fin de séance à 10 h 20.